

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

Les produits dont l'approvisionnement est géré ne peuvent absolument pas réagir aux marchés et aux pressions. Dans le secteur de la volaille, lorsqu'une nouvelle usine ouvre ses portes, les producteurs ne peuvent absolument pas y livrer leurs produits. Cela a donné lieu au paiement de primes s'ajoutant à ce qui était un taux suffisant de rendement pour cette denrée-là. Cette méthode des primes a maintenant été abandonnée il y a en fait un an et un mois. Des primes considérables ont cependant été payées durant un an et demi dans le secteur de la volaille.

Quant au GATT, le député d'Algoma (M. Foster) a évoqué le fait que nous, au Canada, convenons avec les États-Unis que l'article 11 devrait être retranché de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ce n'est tout simplement pas vrai. Cependant, si nous voulons passer par le GATT, si nous voulons discuter de commerce comme nous l'avons fait à propos de l'accord de libre-échange, il nous faut alors parler de tout. Les Américains ont dit que si n'importe quoi peut être accepté, ils retrancheront leur article 20 qui leur permet de pratiquer la gestion de l'offre. Nous, Canadiens, ne nous attendons pas à ce qu'on pratique la gestion de l'offre aux États-Unis.

Dans une situation très improbable où toutes les autres subventions seraient disparues, les articles 11 et 20 pourraient en fait être négociés. Mais une telle situation est tellement improbable que je crois presque pouvoir garantir que ça ne fait pas partie de ce qui va arriver dans l'avenir. Qu'est-ce qui se passe dans le cadre de l'accord commercial à propos de la volaille?

Il semble que les quotas de base soient passés de 6,3 à 7,5 p. 100. Je dis que cela semble s'être produit car, franchement, c'est exactement la proportion moyenne de volaille qu'on produit depuis cinq ans. Le fait que nous avions auparavant un quota de base de 6,3 auquel s'ajoutait 1,5 ou 2 p. 100 en quota additionnel signifie que la quantité de volaille venant des États-Unis au Canada demeurera inchangée. A cause de la grande prospérité économique qui règne au Canada et du changement dans les habitudes alimentaires des Canadiens, le secteur de la volaille connaît une demande sans précédent. Cela est attribuable, je suppose, au succès des McCroquettes. Le secteur du poulet à rôti a progressé d'environ 8 p. 100. En fait, la demande de volaille canadienne s'accroît en présence apparemment d'une hausse des quotas.

La réduction des droits de douane aura de bons résultats. Le fait que 7,5 p. 100 de la volaille consommée au Canada coûtera 17 p. 100 moins cher dans 10 ans pourrait faire baisser le prix des autres 92,5 p. 100, soit la volaille produite ici. J'emploie le conditionnel, car il n'est pas certain que les consommateurs profitent entièrement de cette baisse et nous ne savons pas ce qu'il en sera.

Une autre préoccupation que je suis à même de comprendre dans le secteur avicole concerne les 2 p. 100 destinés à la transformation. Ce sont les produits mis en conserve et les plats cuisinés. Ce secteur doit prendre de l'expansion au cours des 12 prochaines années et atteindre 4 p. 100 du marché d'ici à l'an 2000. Les droits de douane seront supprimés. A l'heure actuelle, il n'existe pas de moyens de contrôler les importations américaines.

Pour que les producteurs puissent soutenir la concurrence mondiale, il faudra qu'ils achètent leur volaille au cours international. Est-ce possible? Je le pense. Des personnes compétentes m'ont dit qu'en Ontario, les aviculteurs efficaces dont les poulaillers pourraient fonctionner à plein temps seraient en mesure de produire de la volaille au cours international tout en réalisant des bénéfices. Les gens de ce secteur vont sans doute trouver cette idée ridicule, mais, monsieur le Président, je répète ce qu'on m'a affirmé.

La réduction de 17 p. 100 des droits de douane frappant de 2 à 4 p. 100 de la production va provoquer, chez les aviculteurs, un manque à gagner d'environ 0,6 p. 100 après 10 années de production à plein temps. Cela ne tient pas compte des autres résultats. N'oublions pas que l'accord de libre-échange concerne de nombreux domaines et fera baisser les prix à la consommation. Chaque aviculteur est aussi un consommateur. L'économie va progresser, il y aura davantage d'emplois et des emplois plus rémunérateurs. L'économie sera stimulée du fait de l'accroissement de la consommation.

L'effet négatif de l'accord de libre-échange sur l'aviculture sera, au total, moindre que les variations annuelles qui frappent ce secteur. Tout compte fait, ce formidable accord conclu entre le Canada et les États-Unis va avantager l'industrie avicole, l'industrie laitière, voire l'ensemble de l'agriculture.

● (1950)

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, cette année les agriculteurs ont reçu environ 40 p. 100 de leurs revenus des divers gouvernements. Un agriculteur sur dix est au bord de la faillite, de l'abandon ou de la saisie. Il est important que le secteur agricole sache exactement en quoi l'accord de libre-échange lui sera bénéfique. Va-t-il améliorer la vie des agriculteurs? Va-t-il sauver les 10 p. 100 qui courent à la ruine?

Nous devons reconnaître que l'accord commercial ne changera rien pour les agriculteurs. En fait, il risque d'aggraver la situation à court terme. Les vraies répercussions de l'accord commercial seront relativement faibles à court terme, mais la viabilité des programmes fédéraux et provinciaux d'aide aux agriculteurs et de gestion de l'offre sera menacée. L'orateur précédent a prétendu que la gestion de l'offre serait protégée. A mon avis, ce sera loin d'être le cas. En fait, cet accord sape la structure de base de la gestion de l'offre. Ces programmes ont fait partie intégrante du maintien de l'exploitation familiale et de la structure sociale d'un grand nombre de petites villes rurales. Cet accord encourage la tendance vers une intégration continentale dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie alimentaire par l'intermédiaire des grands conglomerats agricoles.

L'accord commercial prévoit la disparition des tarifs douaniers pour les produits agricoles sur une période de 10 ans. Dans leurs négociations, les conservateurs ont reconnu que l'accord commercial va faire disparaître l'industrie canadienne des fruits et légumes. Par conséquent, on a prévu 20 ans pour qu'on s'adapte au nouvel environnement concurrentiel. Ce sont les termes utilisés dans l'accord. Cela signifie qu'on a vingt ans au Canada pour arrêter la production des fruits et légumes et pour se recycler dans autre chose. L'accord contient également une disposition de retour au droit de la nation la plus favorisée